

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux le 28 Janvier à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations du Conseil Municipal sous la présidence de Chantal CALVET, Maire.

Présents : Jeannine OLIVARI, Henri MONE, Olivier MONE, Chantal OLIVIERI, Marc GLORIES

Absents : Thomas GOURBIN, Sébastien LABRIC, Anne-Renée DANJON, Gérard OLIVIERI
(Procuration à Chantal OLIVIERI)

Secrétaire de séance : Marc GLORIES

Date de la convocation: 18 janvier 2022

La séance a débuté en l'absence de public

Mme Le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

PAIEMENT FACTURES INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Budget commune Budget eau et assainissement
OUI à l'unanimité

CAMPING

Nouveaux tarifs oui à l'unanimité

Petits travaux demandés pour prochaine saison oui à l'unanimité (une réflexion devra être menée sur les vidanges eaux grises et noires des camping-cars).

Par délégation le camping peut être ouvert du 01/04 au 31/10, néanmoins le conseil municipal donne toute latitude aux délégataires pour différer et/ou anticiper l'ouverture et/ou la fermeture en fonction des aléas climatiques, sanitaires et des travaux nécessaires à la prise en charge optimale des clients. Le conseil municipal tient à souligner le dynamisme et le sérieux dont font preuve les nouveaux délégataires.

ACHAT PARCELLES

Afin d'aménager l'entrée Est du Village et envisager la création d'une aire de stationnement pour les riverains, La commune souhaite acquérir 2 parcelles appartenant au même propriétaire. La consultation des services des domaines ayant été faite, le Conseil décide à unanimité de faire une proposition d'achat (2000€ pour 2840m² soit environ 0,70€ du m²)

REGLEMENT ASSAINISSEMENT :

Le service de règlement de l'Assainissement de la Commune est adopté à l'unanimité.
Il sera publié sur le site Internet de la Commune et joint à la prochaine facture d'eau.

TARIF EAU :

La commune va devoir faire face à de TRES gros investissements en matière d'eau et d'assainissement. Bien que subventionnés ces travaux nécessitent un financement de la part de la commune plus que conséquent.

Après débat il a été décidé une politique de hausse mesurée et régulière de ces tarifs plutôt qu'une hausse brutale à hauteur du coût de la production et de l'entretien.

Abonnement eau 42€ inchangé

tranche 1 à 50 m³ : 0,80€/m³ (+0,20€)

tranche 51 à 100 m³ : 1,20€ (+0,20€)

tranche 101 m³ et plus : 1,60€ (+0,20€)

Abonnement Assainissement : 42€ (+ 7€)

prix du m³ : 1,20€ (+0,20€)

Refuge carança :

Unanimité ok pour convention d'occupation du domaine public.

Réfection branche canal sur RN 116 :

ok unanimité pour demander subventions CD66 (possible 20%)

AFFAIRES DIVERSES

∞ Parrainage Election Présidentielle :

Mme le Maire rappelle que le pouvoir de parrainer est une prérogative strictement personnelle qui n'engage pas le Conseil Municipal, ni la Commune.

Elle précise que cela sera la seule et unique fois de son mandat où elle ne consultera pas le Conseil Municipal.

∞ « Volta » tour de Catalogne cycliste passera par la commune le 23/03/2022 entre 14h00 et 15h00, Chantal O, Marc G et Anne-Renée D sont en charge de ce dossier

∞ réfection de la toiture de st thomas les bains : Un seul devis reçu.

En faire établir au moins un autre, faire préciser en matière d'isolation, vérifier la qualité des entreprise « RGE »

∞ Attribution Indemnité de Compensation par Communauté de Commune Conflent Canigo :
A compter de 2022 : 80 331€/an

∞ DIA : MONE/BRANCHINI

A l'unanimité ne souhaite pas exercer son droit de préemption

∞ Jury pour Centre de Gestion Départemental

Olivier Moné se renseigne et en fonction soumettra ses services, les autres membres du conseil ne souhaitent pas participer.

∞ Concert Eglise de Fontpédrouse

Nous avons été sollicité pour organiser un concert en l'église de Fontpédrouse au mois de Juillet. Marc Glories se renseigne sur les conditions avant acceptation ou pas.

∞ Présentation lettre aux élus Compagnie gendarmerie de Prades + Diagnostic local de Sécurité / Etat des lieux

∞ Point « Aigues »/RD 28

Suite réunion en sous-préfecture du 13/01/2022 en présence de M le Sous-Préfet, la Gendarmerie, la Police Rurale Mutualisée, un représentant du SDIS, Le service de Collecte des ordures ménagères de la Communauté de Communes, les services des routes du CD66, point a été fait de la situation. L'avancée la plus notable est la création de la police rurale mutualisée (qui est à conforter et pérenniser), un grand merci à la municipalité de Vernet les bains.

Le représentant du service des routes du CD66, ne souhaite plus réaliser les travaux nécessaires à l'évitement du stationnement illicite et intempestif tant qu'une solution alternative de stationnement n'aura pas été réalisée.

Pour ce faire la Commune va lancer une procédure de déclaration d'utilité publique et pouvoir ainsi récupérer les terrains nécessaires à la réalisation du projet, un propriétaire ayant refuser la vente de gré à gré.

Séance levée à 20h30